

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU 29 MARS 2010 A 19 HEURES**

L'An deux mille dix le vingt neuf mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Michel HOUEL Sénateur Maire.

**ETAIENT PRESENTS** Mmes AUTENZIO - RAVET - M. CHILLY - Mmes RICHARD - PHILIPPIN - M. GHENIN - Mme GODARD - Mrs HUYGHE - GUILLAUMY - Mme LANDRIEUX - Ms LIND - APPINO - Mme DOUTRELAND - M. MACHY - Mmes LALLEMENT - NAVARRO - Mme STEINER - M. CREMOND - Mme LARMIGNAT

**ABSENT AYANT  
DONNE POUVOIR**

M. LETISSIER a donné pouvoir à M. HOUEL  
M. HAUDECOEUR a donné pouvoir à Mme RAVET  
M. BRUANDET a donné pouvoir à M. HUYGHE  
Mme LIMMOIS a donné pouvoir à M. LIND  
Mme DJARIAN a donné pouvoir à Mme AUTENZIO  
M. ANDRE a donné pouvoir à Mme STEINER

**ABSENT EXCUSE** M. GAILLOT

**SECRETAIRE DE  
SEANCE**

Mme Laurence NAVARRO

**ORDRE DU JOUR**

**I - ADOPTION DES TAUX DE FISCALITE ANNEE 2010**

**VU**, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2311-1 et suivants, L 2312-1 et suivants, L 2331-3,

**VU**, la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

**VU**, le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

**VU**, les lois de finances annuelles,

**VU**, l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'impositions des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2009,

Monsieur le Sénateur Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Monsieur le Sénateur Maire rappelle également l'engagement de la municipalité de maintenir les taux,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Sénateur Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

.../...

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2010 comme suit :

| <i>Taxes</i>         | <i>Taux</i> |              | <i>Bases prévisionnelles</i> |                  | <i>Produit</i> |                  |
|----------------------|-------------|--------------|------------------------------|------------------|----------------|------------------|
|                      | 2009        | 2010         | 2009                         | 2010             | 2009           | 2010             |
| Habitation           | 20,33       | <b>20,33</b> | 3 631 000                    | <b>3 776 000</b> | 738 182        | <b>767 661</b>   |
| Foncière<br>bâti     | 32,08       | <b>32,08</b> | 3 196 000                    | <b>3 280 000</b> | 1 025 277      | <b>1 052 224</b> |
| Foncière<br>non bâti | 28,59       | <b>28,59</b> | 78 500                       | <b>79 300</b>    | 22 443         | <b>22 672</b>    |

## **II - LISTE DES MARCHES PASSES EN 2009 POUR LA COMMUNE (Article 133 du Code des Marchés publics)**

Le conseil municipal,

**DONNE** acte à Monsieur le Sénateur Maire de sa communication concernant l'état des marchés passés au cours de l'année 2009 et des objets s'y rapportant.

### **1- MARCHES DE TRAVAUX**

*Compris entre 20 000 à 49 999,99 € H.T.*

*Compris entre 50 000 et 89 999,99 € H.T.*

*Compris entre 90 000 et 132 999,99 € H.T.*

*Compris entre 133 000 et 205 999,99 € H.T.*

**NEANT**

*Compris entre 206 000 et 999 999,99 € H.T.*

**Objet : Aménagement de voirie et trottoirs Rue Michel Herry - Rue du Fresne - Rue de Tirechappe**

Date du marché : 18/12/2009

Attributaire : Société Jean Lefèbvre

Code postal 77502

*Compris entre 1 000 000 et 2 999 999,99 € H.T.*

*Compris entre 3 000 000 et 5 149 999,99 € H.T.*

*Au-delà de 5 150 000 € H.T.*

**NEANT**

### **2 – MARCHES DE FOURNITURES**

*Compris entre 20 000 et 49 999,99 € H.T.*

**Objet : Achat d'une tondeuse autoportée à coupe frontale**

Date du marché : 28/04/2009

Attributaire : Jardins Loisirs

Code postal 77090

*Compris entre 50 000 et 89 999,99 € H.T.*

*Compris entre 90 000 et 132 999,99 € H.T.*

*Compris entre 133 000 et 205 999,99 € H.T.*

*Compris entre 206 000 et 999 999,99 € H.T.*

*Compris entre 1 000 000 et 2 999 999,99 € H.T.*

*Compris entre 3 000 000 et 5 149 999,99 € H.T.*

*Au-delà de 5 150 000 € H.T.*

**NEANT**

..../....

### 3- MARCHES DE SERVICES

*Compris entre 20 000 et 49 999,99 € H.T.*

*Compris entre 50 000 et 89 999,99 € H.T.*

*Compris entre 90 000 et 132 999,99 € H.T.*

**NEANT**

*Compris entre 133 000 et 205 999,99 € H.T.*

**Objet : Mission maîtrise d'œuvre/OPC pour les projets envisagés par la commune (opérations de bâtiments et abords immédiats)**

Date du marché : 11/12/2009

Attributaire : Ste JB CARRERE

Code postal 77100

*Compris entre 206 000 et 999 999,99 € H.T.*

*Compris entre 1 000 000 et 2 999 999,99 € H.T.*

*Compris entre 3 000 000 et 5 149 999,99 € H.T.*

*Au-delà de 5 150 000 € H.T.*

**NEANT**

### III - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR L'IMPLANTATION DE CAMERAS DE VIDEOSURVEILLANCE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Sur proposition de Monsieur le Sénateur Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec :

21 voix pour

1 voix contre

4 abstentions

*Article 1<sup>er</sup>*

**APPROUVE** le principe de l'implantation de caméras de vidéosurveillance sur la voie publique dont le plan de financement sera fixé ultérieurement.

*Article 2<sup>ème</sup>*

**AUTORISE** Monsieur le Sénateur Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

### IV - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR L'IMPLANTATION DE CAMERAS DE VIDEOSURVEILLANCE SUR LA VOIE PUBLIQUE

**VU**, la délibération n° 15 du 29 mars 2010 par laquelle le conseil municipal approuve l'implantation de caméras de vidéosurveillance sur la voie publique,

Sur proposition de Monsieur le Sénateur Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec :

25 voix pour

1 abstention

*Article 1<sup>er</sup>*

**AUTORISE** Monsieur le Sénateur Maire à solliciter les subventions correspondantes au plus haut niveau autorisé auprès de l'Etat et à signer tous les documents correspondants.

### V - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER UNE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR L'IMPLANTATION DE CAMERAS DE VIDEOSURVEILLANCE SUR LA VOIE PUBLIQUE.

.../...

**VU**, la délibération n° 15 du 29 mars 2010 par laquelle le conseil municipal approuve l'implantation de caméras de vidéosurveillance sur la voie publique,

Sur proposition de Monsieur le Sénateur Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré avec :

25 voix pour

1 abstention

*Article 1er*

**AUTORISE** Monsieur le Sénateur Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire et à signer tous les documents correspondants.

## **VI – DECISIONS DU MAIRE**

Les décisions suivantes ont été prises :

### **n° 9 Diagnostic de fonctionnement des réseaux eaux pluviales du secteur de la Rue de Bouleurs – campagne de mesures de débit**

Acceptation du devis proposé par TEST Ingénierie se rapportant à une campagne de mesures de débit sur le réseau d'eaux pluviales du secteur de la rue de Bouleurs.

Le montant du devis s'élève à 16 516,76 €TTC pour 8 semaines de mesure.

Le total des moins value pour l'ensemble des points de mesure est de – 770 €par semaine en moins.

### **n° 10 Contrat pour mission de coordination SPS travaux de réhabilitation de la façade Salle Altmann**

Acceptation du contrat de coordination S.P.S. proposé par le Cabinet M.O.C. Loïc DULA se rapportant à l'opération : travaux de réhabilitation de la façade de la salle Altmann.

La présente mission de prestation intellectuelle a pour objet l'intervention d'un coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé telle que définie par la loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 et ses décrets d'application.

Elle concerne la phase conception pour un montant hors taxes de 810 €et la phase réalisation de la mission pour un montant hors taxes de 1 580 €

Total TTC de 2 858,44 €

### **n° 11 Rétrocession d'une concession au cimetière**

Acceptation de la demande en date du 18 février 2010 présentée par Monsieur Michel BORRELLI de rétrocéder à la commune, une concession lui appartenant acquise le 24 avril 2009 au cimetière Route de Bouleurs par acte n° 916.

La commune de Crécy la Chapelle s'engage à reverser à l'intéressé la somme de 122,60 €représentant les 2/3 du montant de la concession de 184 € 1/3 restant acquise au CCAS.

### **n° 12 Contrôle technique façade Salle Altmann**

Acceptation de la proposition n° 183 RO.10 DP104.RK/VD/RévO du 1<sup>er</sup> mars 2010 de SOCOTEC se rapportant à la réhabilitation de la façade de la salle Altmann.

La mission de la SOCOTEC concerne la solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables ainsi que la solidité des existants pour un montant d'honoraires de 3 109,60 €TTC.

### **n° 13 Etude préalable en vue de la restauration partielle de l'église Saint Georges**

Acceptation de l'étude préalable proposée par Madame Suzana DEMETRESCU-GUENEGO Architecte du - Patrimoine se rapportant à la restauration partielle de l'Eglise Saint Georges.

Cette étude prévoit les prestations suivantes :

Relevé de l'édifice - recherches documentaires et historiques sur l'édifice - bilan sanitaire général du clocher - bilan sanitaire des élévations extérieures et intérieures de l'église - documents graphiques généraux de l'état

actuel et de l'état sanitaire avec repérage des différentes altérations sur les documents graphiques - propositions de restauration et de mise en valeur du clocher - évaluations financières du projet de restauration du clocher – rapport de présentation (synthèse historique, description de l'état actuel et sanitaire, proposition de restauration et de mise en valeur du clocher).

Pour un forfait de rémunération TTC de 10 764 €

**n° 14 Avenant n° 1 Groupama flotte automobile**

Acceptation de l'avenant n° 1 au contrat n° 05347035 24 proposé par GROUPAMA Caisse Locale de Meaux se rapportant à la régularisation annuelle de la flotte automobile.

Cet avenant concerne :

**Adjonctions :**

|            |                 |                        |
|------------|-----------------|------------------------|
| 30/04/2009 | Tondeuse Iseki  | immatriculée AA-224-KP |
| 30/04/2009 | Tondeuse Kubota | immatriculée AA-210-PK |

**Suppression :**

|            |              |                        |
|------------|--------------|------------------------|
| 22/04/2009 | Clio Renault | immatriculée 54 BNC 77 |
|------------|--------------|------------------------|

**Modifications de garanties :**

|            |                |                        |
|------------|----------------|------------------------|
| 07/07/2009 | Trafic Renault | immatriculé 245 AWZ 77 |
|------------|----------------|------------------------|

Il est perçu, à l'établissement du présent avenant, la somme de 12 808,26 €TTC dont :

|   |             |
|---|-------------|
| Complément de prime pour la période du 01/01/2009 au 31/12/2009 | 135,61 €    |
| Prime annuelle pour la période du 01/01/2010 au 31/12/2010      | 12 669,35 € |
| Taxe attentat   | 3,30 €      |

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour, Monsieur HOUEL présente un tableau huile sur toile de Robert LP LAVOINE « Crécy en Brie » qui, en définitive, coûte 600 € à la ville, considérant la subvention parlementaire, de Monsieur HOUEL.

**SEANCE LEVEE A 19 H 30**